

# Berne

Autor(en): **Marchand, Marcel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **15 (1924)**

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-111134>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Chroniques scolaires des cantons romands.

---

### Berne.

La Commission chargée de l'élaboration d'un **nouveau Plan d'études** destiné aux écoles primaires de langue française aura bientôt terminé sa besogne. Les Synodes de cercles se sont occupés de ce projet et l'ont approuvé. D'une manière générale, instituteurs et institutrices ont loué ce travail, et si quelques critiques se sont élevées, elles ont roulé sur des détails plutôt que sur l'ensemble. Pourtant, pour plusieurs d'entre eux, le nouveau plan paraît trop vaste, trop touffu et le plan facultatif surtout ne leur dit rien qui vaille.

Il vous souvient que le projet comporte un plan obligatoire et un plan facultatif. Le dernier devrait les enthousiasmer, car n'est-ce pas en le consultant qu'ils trouveront de quoi faire de bonnes leçons, intéresser leurs élèves, rendre l'étude aimable, l'école plus gaie ? Aussi bien auront-ils toute liberté d'en extraire ce qui leur paraîtra le meilleur pour former le statut de l'âme de leurs élèves. Ne l'oublions pas : il est laissé une grande liberté à l'instituteur dans le choix des matières d'enseignement. Jamais il ne viendrait à l'idée d'un inspecteur d'école d'interroger ou de faire interroger des enfants sur une partie de programme qu'ils n'auraient pas parcourue, jamais une commission d'école ne s'autoriserait à obliger un membre du corps enseignant à traiter tel sujet plutôt que tel autre. Quel beau champ d'activité se déroulera désormais sous les yeux de ce dernier ! L'école ne sera plus un champ clos sans communication avec le reste du monde ; elle ne fermera plus ses fenêtres et ne tirera plus ses volets, afin que les bruits de la rue ne parviennent pas jusqu'à elle ; elle ne donnera plus l'impression aux enfants qu'il faut laisser le sourire à la maison et prendre un air de circonstance quand ils entreront en classe. Non, la maîtresse et le maître les accueilleront avec une parole aimable, et un vase garni de fleurs des champs paraîtra leur souhaiter la bienvenue, et il y aura des objets à confectionner, de la plastiline à manipuler, mais aussi et surtout bien plus grand sera le plaisir d'apprendre à lire par le motif que le livre renfermera plus de jolies histoires

qu'autrefois, que le calcul s'apprendra en maniant des feuilles d'arbres, des cailloux, des boutons, que sais-je encore ? Tout cela découlera du nouveau Plan d'études. On y sentira comme un air de renouveau, un temps de rajeunissement et les heures d'efforts qui donnent des moissons superbes, préparent des hommes de volonté, forgent des caractères, seront joyeusement acceptées et par les élèves et par les instituteurs.

Mais, entre nous soit dit, l'école de Jean-Jacques Rousseau, de Pestalozzi, du Père Girard n'a-t-elle pas joui de ces douces heures ? Ah ! si l'humanité avait suivi les conseils de ces hommes d'élite, jamais elle n'eût connu les jours sombres que vous savez et pour ceux qui croient avoir découvert l'Amérique chaque fois qu'ils arrivent à nous avec une prétendue réforme, nous leur disons en toute modestie : « Tout ce que vous préconisez, vos mirifiques projets, vos panacées, tout est renfermé dans les œuvres de Rabelais, de Comenius, de J.-J. Rousseau et des Philanthropes. » Et pourtant, ils font bien de nous rappeler ces choses excellentes, car nous prenions trop plaisir à l'école assise, nous ne conduisions pas assez nos élèves dans la nature, cette source puissante de toute régénération physique, intellectuelle et morale. Mais qu'on soit prudent ! Dans la campagne, dans la rue, il faudra travailler et non baguenauder, sinon gare les critiques ! Le paysan ne comprendrait pas que l'instituteur allât se promener dans la forêt sans s'occuper de ses élèves, alors qu'il aurait besoin de son fils aîné pour l'aider à rentrer les produits de la terre. Mais quand il entendra le régent causer avec eux de la culture des arbres fruitiers, des soins à leur donner, du respect que l'on doit à la propriété ; quand il apercevra un maître d'école qui explique à ses écoliers le travail d'érosion des pluies ou la formation des sources, ou bien encore qu'il leur fait observer le travail utile de certains oiseaux, alors que l'épi commence à se former, à se remplir, à mûrir, tout de suite il épouvera de la sympathie pour cet éducateur distingué et il comprendra la nécessité des leçons en plein air. Mais il faudra user de beaucoup de précautions, ne pas sortir à tout propos et hors de propos, ne pas oublier surtout que dans la salle d'école il sera nécessaire de compléter le travail ébauché dans la nature, comme aussi de saine politique de ménager la susceptibilité des parents. Du reste, les enfants seront nos meilleurs ambassadeurs.

Le programme pour *l'enseignement de l'histoire biblique* a toutefois soulevé des discussions assez âpres dans *l'Ecole bernoise*. Plusieurs collègues estiment qu'il serait bon que l'histoire biblique ne fût plus enseignée à l'école, que ce droit ou cette obligation



devrait appartenir tout d'abord aux parents et ensuite aux ecclésiastiques ; puis que la mission du corps enseignant serait de donner à la jeunesse des leçons de morale et qu'enfin le sentiment religieux ne pourrait que croître en profondeur par la culture esthétique et l'admiration des beautés de la nature et des œuvres d'art. L'auteur du projet n'a pas été arrêté par cette question. Dans la Loi sur l'instruction primaire du 6 novembre 1894, modifiée en partie par la votation populaire du 21 mars 1920, le peuple bernois a conservé intact l'article 25 dans lequel il est dit entre autres choses : « L'enseignement primaire comprend : 1. La religion chrétienne d'après l'histoire biblique... La commission d'école peut faire enseigner la religion par l'ecclésiastique de la localité.

Dans les commentaires du *Plan de l'histoire religieuse*, l'auteur du projet s'est exprimé ainsi : « L'enseignement de l'histoire religieuse, tout difficile qu'il paraît, doit se donner consciencieusement à l'école primaire, car il est le levier le plus puissant qui aide l'instituteur à former le cœur de ses élèves. Que si la bonne mère a préparé la voie par son sourire, ses chants, voire ses prières, combien l'âme de l'enfant vibrera sous la parole de son maître et combien la semence répandue avec conviction et enthousiasme produira de beaux épis ! Aujourd'hui où le vent du matérialisme souffle en tempête, où les plaisirs et les jouissances du corps priment les joies de l'esprit, il est nécessaire de donner à l'enfant une nourriture spirituelle qui mettra en lui un peu de poésie, d'espoir aussi, de calme souvent. Rien ne nous autorise à croire que des leçons de morale pourront jamais remplacer l'enseignement de l'histoire religieuse, rien ne nous permet de souscrire à pareille idée.

Nous nous inclinons devant ces considérations, direz-vous, mais la famille et l'église n'ont-elles pas une mission impérieuse à remplir dans ce domaine ? Les leçons d'histoire religieuse devraient disparaître des écoles primaires.

Hélas ! la famille oublie trop facilement ses devoirs et l'église ne peut suffire à la tâche. Alors l'école se désintéresserait de cette discipline qui contribue d'une manière si efficace à la culture du cœur, elle méconnaîtrait la valeur éducative de cet enseignement, source puissante de la morale la plus élevée, synthèse d'une suite de leçons correspondant à l'évolution intellectuelle et morale de l'enfant, leçons qu'il a comprises facilement et retenues avec plaisir parce qu'elles convenaient à son âge ?...

Le plan obligatoire laisse toute latitude au corps enseignant dans l'enseignement de l'histoire religieuse. Si le plan de développement comporte un grand nombre de sujets à traiter, voire

quelques-uns qui pourraient paraître au-dessus de la portée des enfants de tel ou tel âge, que l'instituteur choisisse et qu'il s'entienne aux récits qu'il juge les meilleurs à faire naître et grandir le sentiment religieux. Jamais il ne sera l'esclave d'un plan d'études, mais toujours de son devoir. Qui oserait lui reprocher de laisser de côté cette question-ci ou celle-là, si quelques récits ont été étudiés convenablement et si la jeunesse en est devenue meilleure ? Et nous pensons qu'elle le deviendra, car tout nous permet de croire, notre expérience surtout, que jamais un élève ne restera insensible au récit d'Abraham et de Lot, au règne de Salomon, à la parabole du bon Samaritain, de l'Homme riche et Lazare, du Serviteur impitoyable, à l'histoire du Centenier de Capernaüm, aux souffrances de Jésus à Géthsémané, ni aux leçons tirées de la vie journalière qui en découleront, ni surtout aux pages bien pensées et bien écrites des meilleurs écrivains de langue française dont la lecture illuminera d'une clarté nouvelle tout cet enseignement.

Tout en variant son enseignement d'année en année, le maître ne choisira que des sujets bien à la portée de ses élèves, car il n'oubliera jamais que l'idéal auquel il doit tendre n'est pas dans le plus ou moins grand nombre de récits étudiés, mais bien dans la manière de les utiliser pour la culture du cœur et la formation de la conscience morale. Il s'inspirera encore et toujours de cette parole du Dr Oscar Ewald, chargé de cours à l'Université de Vienne (Autriche) : « La seule voie qui nous conduise à Dieu est la vie même. Dieu n'est pas un problème pour l'humanité, mais un devoir. »

N'oublions jamais que l'enfant est une vivante espérance.

— Saint Christophe a traversé le fleuve, écrit Romain Roland dans *Jean-Christophe*, portant l'Enfant frêle et lourd... Les escarpements commencent à blanchir... Soudain l'angélus tinte et le troupeau des cloches s'élève en bondissant. Voici l'aurore nouvelle ! Derrière la falaise noire qui se dresse, monte l'auréole d'or du soleil invisible... Christophe, près de tomber, atteint enfin au bord. Et il dit à l'Enfant : « Nous voilà arrivés ! Comme tu étais lourd ! Enfant, qui donc es-tu » Et l'Enfant dit : « Je suis le jour qui va naître. »

\* \* \*

Il faut reconnaître, et notre joie est grande de le constater, que le **corps enseignant** jurassien a la confiance de nos populations, car il accomplit son devoir joyeusement, surtout que sa position matérielle, modeste encore, est assurée et que personne et dans aucun parti ne cherche à la lui contester. Toutefois, les consé-



quences de la guerre continuent à se faire sentir et le nombre des enfants qui va en diminuant permet aux communes de supprimer des classes. Ainsi, dans la ville de Berne, le nombre des écoliers qui était de 10 100 en 1917 est descendu l'année suivante à 9570 et, en 1923, à 9507. En 1919, il y avait encore 294 classes avec 37 élèves en moyenne et, à cette heure, il n'y en a plus que 281, avec 34 élèves. Un peu partout on continue à réduire le nombre des classes, particulièrement dans les localités industrielles. Porrentruy aura cette année deux classes de moins qu'en 1923. Tavannes a suivi cet exemple. Pourtant l'horlogerie a bon élan et plusieurs fabriques ont reçu des commandes pour plusieurs mois d'avance, mais les prix de vente sont malheureusement assez bas et l'ouvrier gagne avec peine son pain quotidien. Les paysans sont, en revanche, encore et toujours les maîtres de la situation. Ils prennent toutefois intérêt aux choses de l'école et ne marchandent pas leur appui à l'instituteur. Encore une larme d'amour dans la coupe de l'égoïsme où ils étanchent quelquefois leur soif et alors il sera doux de travailler avec eux. « La tâche de l'instituteur est belle, mais difficile, entend-on dire, aussi mérite-t-il bien son traitement. » N'est-ce pas de bon augure ?... Pour ce qui nous touche, nous sommes heureux de ce beau témoignage de confiance décerné par nos populations au corps enseignant, hommage rendu à de modestes serviteurs par un peuple qui ne fait pas de bruit, mais qui est plein de bon sens et dont l'armature morale est solide. Mais à parler franc, les fonctionnaires, parmi lesquels se trouvent les ecclésiastiques, les maîtres des écoles normales et de l'école cantonale, attendent avec une certaine anxiété la session d'automne du Grand Conseil où il sera de nouveau question des traitements. En octobre 1923, il les avait fixés pour un an et le délai va expirer prochainement. Que fera-t-il ? Que diront les mandataires de l'agriculture ? Puisse un vent de charité et de reconnaissance souffler sur cette assemblée qui, jusqu'aujourd'hui, a fait preuve d'un esprit de solide libéralisme. Le parti radical et le parti socialiste sont d'ores et déjà pour le maintien des traitements actuels. Mais le parti paysan a voix en chapitre, et il est très puissant... Pourquoi faut-il que des nuages viennent assombrir toujours le ciel pédagogique ?... Il est bien vrai que l'homme ne vivra pas seulement de pain ; toutefois quand celui-ci ne fait pas défaut, l'âme n'a-t-elle pas de plus belles envolées ?...

Par suite de la suppression de classes, les jeunes institutrices et instituteurs sans place sont assez nombreux dans la partie française. Afin de parer, dans la mesure du possible, à ce chômage les écoles normales du Jura n'ont admis qu'un petit nombre

d'élèves. Dans quelques années, alors que la situation sera devenue normale, le recrutement pourra se faire comme d'habitude. Il convient de dire que les parents ne sont pas satisfaits de cette mesure demandée par la Société des instituteurs bernois et acceptée par la Direction de l'éducation. Ils répondent à ceux qui parlent de pléthore du corps enseignant : « Nous ne demandons pas de places pour nos enfants, nous désirons simplement que l'Etat les accepte dans nos écoles normales. Au moment où tant de carrières leur sont fermées, pourquoi faut-il encore leur barrer ce chemin ? » Comment leur donner tort ? Toutefois, ne tiendront-ils pas un autre raisonnement, quand leur fils ou leur fille aura son diplôme en poche ?...

Le Corps enseignant du canton de Berne compte 2771 membres dont 1276 institutrices et 1495 instituteurs et le nombre des enfants qui vont à l'école sont au nombre de 103 597 : 51 676 filles et 51 921 garçons répartis dans 2769 classes parmi lesquelles il y a 496 classes de langue française.

\* \* \*

Il n'y a pas eu de **cours de perfectionnement** dans le Jura par le simple motif que les crédits alloués dans cette intention étaient tout à fait insuffisants. C'est pourquoi nous nous inscrivons en faux contre les lignes contenues dans le Rapport adressé par la Direction des finances au Conseil exécutif pour être transmis au Grand Conseil, rapport dans lequel il est dit entre autres choses : *le crédit pour les cours de répétitions et de perfectionnement a été diminué de 5000 francs, parce qu'il n'est pas mis fortement à contribution.* Manière aimable de ne pas dire la vérité ! Nous en attestons tous ceux qui désirant participer au cours de 1923 ne purent être admis par suite du manque d'argent. Mais la pilule a passé en muscade. N'aurait-il pas été de bonne sagesse de dire tout simplement que l'état des finances bernoises demande de nombreuses économies ? A ce propos, c'est un petit vent qui pourrait grandir en tempête, le bruit court dans l'ancienne partie du canton que bien des personnes influentes vont demander la suppression d'une année scolaire. L'enfant entrerait en classe un an plus tard que jusqu'ici et, comme il serait plus fort au point de vue corporel, il aurait force intellectuelle plus vive, attention déjà assez développée, curiosité plus éveillée et le temps prétendu perdu serait tout de suite rattrapé. Il y aurait ainsi possibilité d'alléger le budget cantonal d'environ un million de francs... Dans la partie française, la plupart des communes ont supprimé la neuvième année scolaire, car la loi du 6 mai 1894 leur confère ce droit.



Au moment où l'esprit de l'enfant arrive à une certaine maturité et s'assimile plus facilement les connaissances abstraites ; à l'instant où il serait nécessaire d'ouvrir son cœur aux choses qui permettent à l'homme de se forger un certain idéal pour la vie ; à l'heure propice de renforcer le goût de l'étude et de faire de lui un être instruisable plutôt qu'instruit, voilà qu'on le prend à l'Ecole pour le lancer dans la vie. Quels étrangleurs de rêves nous sommes et combien peu nous préparons la jeunesse pour demain ! La muraille d'utilitarisme dont nous l'enserrons de toute part lui permettra-t-elle de porter ses regards, dans les jours bleus comme dans les jours sombres, plus haut que les montagnes ? Mais soyons prudent !

\* \* \*

*Les oisillons, las de l'entendre,  
Se mirent à jaser aussi confusément  
Que faisaient les Troyens quand le pauvre « Cassandre »  
Ouvrait la bouche seulement.*

Aussi bien chez nous qu'en France, la question de l'orthographe préoccupe vivement les hommes d'école et l'enseignement du français en général ne les laisse pas indifférents. Les uns attribuent la faiblesse de nos élèves à la méthode phonétique. Les enfants, selon eux, apprennent à lire rapidement, mais alors ils n'ont plus d'orthographe. Le nouveau plan pour l'enseignement du français autorisera tous les espoirs et il sera loisible au corps enseignant de mettre en pratique sa riche expérience, d'essayer certaine méthode, de faire par exemple un judicieux emploi de la méthode phonétique et idéo-visuelle. Comme le Jura a besoin de nouveaux livres de lecture, un concours sera ouvert pour l'élaboration de manuels auquel s'intéresseront tous ceux qui aiment l'Ecole et ne veulent pas que l'ennui galope avec l'enfant. Nous aimons à croire que nos collègues de la Suisse française — j'entends de Genève, de Vaud et de Neuchâtel — ne resteront pas en arrière et que, tout en tenant compte de notre état d'esprit jurassien, — nous sommes de la Suisse française aussi, — ils auront plaisir à nous aider dans cette lourde tâche. Seulement, je leur dis par avance que le concours sera serré, car je sais, Dieu merci ! bon nombre d'instituteurs et d'institutrices jurassiens que la question passionne. Puisse de tous ces efforts sortir une œuvre solide et durable dans quoi notre jeunesse devra puiser non seulement des connaissances qui rendent plus vifs et plus clairs les esprits, mais surtout plus solides les consciences. L'instituteur jurassien aime le français, sait le défendre avec ténacité,



s'efforce de lutter contre l'envahissement de l'allemand que le Moutier-Granges a favorisé. Il comprend que l'aide lui viendra toujours de ses amis de la Suisse romande, mais il restera attaché fortement à Berne, car, livré à ses propres forces, jamais il n'aurait pu améliorer sa situation matérielle ni posséder cette indépendance d'esprit qui l'autorise à envisager l'avenir avec sérénité d'âme.

\* \* \*

Notre cher ami **Albert Gylam** n'est plus. Il ne jouit que pendant quelques mois de la modeste pension que lui avait accordée l'Etat de Berne. Douce et tranquille fut sa mort, digne récompense d'un serviteur qui se donna tout entier à la jeunesse. D'abord instituteur à la Combe-du-Péluz, puis maître à l'Ecole secondaire de Corgémont et enfin inspecteur du Xe arrondissement, pendant plus de soixante ans il consacra ses forces au développement de l'Ecole jurassienne.

Président de la Commission des examens en obtention du diplôme primaire, il attachait une importance capitale à la conduite des candidats. — « Des connaissances, ils en auront toujours assez, faisait-il souvent. Mais il faut qu'ils soient bons pour rendre les autres meilleurs. »

Membre de la Commission des Ecoles normales, du comité du Synode cantonal, dont il fut le président aussi, de la Maison d'éducation de Sonvilier, toujours ses avis étaient écoutés, car ses collègues savaient que cet homme, mûri par l'expérience, la douleur aussi, le chagrin souvent, ne voulait que le bien et le bonheur des humbles.

Mais où prenait-il la force qui lui permettait de lutter, de vaincre, d'oublier les offenses, de pardonner à ceux qui lui avaient fait du mal ou de la peine ? Il l'avait trouvée dans la méditation et dans la réalisation de cette pensée : « J'ai été conduit à toi par la fleur des champs, par l'étoile des cieux, par la voix des Prophètes et de l'Evangile, par la clarté qui est dans l'ombre des humbles, comme au front des héros et des justes. Mais tu n'as pas besoin de témoins désormais, ni de preuves nouvelles. C'est en toi que je crois et que je veux m'assurer pour la Vie, la Mort et l'Eternité. »

M. *Pierre Mamie*, de Alle, instituteur à Cornol, a été appelé à la tête des écoles du XIIe arrondissement scolaire pour remplacer feu **Eugène Poupon** et M. *Reusser Frédéric*, à celle du XIe arrondissement à la place d'**Henri Gobat** mort à la gare de Delémont, au moment où il partait pour faire des visites de classes. A la force de l'âge tous les deux, aimables et bienveillants, doux

et patients, comprenant que c'est au moment où il faut user d'autorité qu'il est nécessaire d'avoir et du tact et du calme, possédant la confiance du Corps enseignant primaire et des commissions d'écoles, cherchant à se tenir au courant des méthodes qui pourraient donner plus de vie à l'école sans toutefois vouloir jamais brider l'initiative de l'instituteur qui doit être un chercheur et un expérimentateur prudent, laborieux et patient, MM. Mamie et Reusser seront des ouvriers avertis dans le champ de l'Ecole populaire.

Il convient de rappeler encore la nomination de M. *Lièvre-Dumont*, maître à l'Ecole cantonale, comme inspecteur d'une partie des écoles secondaires de langue française. M. *Schrag*, inspecteur des écoles secondaires allemandes, aura sous sa surveillance les classes allemandes du district de Laufon et M. *Caille Louis*, professeur à Berne, celles du progymnase de Porrentruy. Le regretté **Auguste Juncker** fut, jusqu'à sa mort, seul inspecteur des mêmes classes. Ces nominations ont été bien accueillies par le Corps enseignant.

Il va sans dire que les écoles secondaires feront des progrès sous la direction pleine d'entregent, mais ferme toutefois, de ces messieurs. A tout considérer, ne sera-t-il pas facile de travailler avec des institutrices et des instituteurs comme ceux qui sont à la tête de nos écoles moyennes ?

\* \* \*

Il y aurait lieu de vous entretenir de l'**exposition-école active** organisée par l'Ecole normale de Porrentruy en avril dernier. Visitée par plusieurs collègues du Jura, elle éveilla un grand intérêt chez la plupart d'entre eux et les travaux exécutés par les élèves de nos écoles d'application, sous la surveillance de sous-maîtres, comme aussi par les jeunes gens du séminaire, les remplit de contentement et leur ouvrit des horizons. Les objets en plâtrine et en terre glaise, les appareils de physique, les graphiques et de nombreux reliefs, tous avaient un cachet de bon goût et témoignaient de la saine activité qu'éveille cette discipline chez la jeunesse. N'est-ce pas aussi un excellent moyen de se rendre compte de la clarté et de l'esprit de méthode qui gouvernent l'esprit ? Mais pourquoi vouloir chanter les bienfaits de l'école active, quand il ne fait plus de doute pour personne que par elle il y a plus de vie, partant plus de joie et de bonheur dans les classes ?

\* \* \*

Dans le Rapport de gestion de la **Caisse d'assurance** des instituteurs bernois, — maîtres primaires et maîtres secondaires, —



nous lisons que les dépenses pour les frais d'administration se sont élevés à 66 893 fr. 98 en 1923, que le service des pensions a exigé une somme de 889 596 fr. 54 et que la fortune a atteint la jolie somme de 15 796 081 fr. 75. Il s'agit ici de la caisse des maîtres et maîtresses primaires.

En ce qui touche la caisse des maîtres aux écoles moyennes, il a fallu une somme de 78 204 fr. 75 pour couvrir les dépenses nécessitées par les frais d'administration, le service des pensions, les indemnités de sorties et ristournes. La fortune de la société est de 2 644 683 fr. 95, en augmentation de 696 274 fr. 45 sur celle de l'année 1922.

M. le Dr Bieri, directeur des caisses d'assurance, est un excellent pilote qui sait conduire sa barque dans des eaux tranquilles. Il semble parfois que notre collègue est un peu dur à la détente, comme on dit chez nous, mais si le « cœur a des raisons que la raison ne connaît pas », la raison a, chez lui, des raisons où le cœur n'a rien à voir. Le mathématicien est froid, mais qui sait si M. Bieri ne souffre pas de ne pouvoir toujours faire droit aux nombreuses demandes de mise à la retraite qui lui sont adressées? Un merci cordial à M. Bieri de tout son dévouement, et ses collaborateurs ont bien mérité aussi de notre reconnaissance.

\* \* \*

Que si nous parcourons le **Rapport de la Direction de l'instruction publique**, nous y trouvons des choses intéressantes. Ainsi nous y lisons que l'Etat a payé 62 093 francs pour la gratuité du matériel scolaire ; qu'il a versé une somme de 75 000 francs pour la construction de maisons d'école et les transformations apportées à d'autres ; que les cours de gymnastique lui ont coûté 5000 francs et les établissements spéciaux pour enfants anormaux 52 600 francs et qu'il a accordé 24 923 francs pour les bibliothèques scolaires et populaires au nombre de 671 dont 150 dans la partie française. Mais ce qui nous a étonné beaucoup, ce fut de constater que la Direction de l'instruction publique n'a contribué à l'entretien des *bibliothèques* du canton et à leur diffusion que pour une somme de 6350 francs, alors qu'elle a accordé 6500 francs à la Bibliothèque populaire suisse. Sans méconnaître les bons services que celle-ci rend au pays, nous estimons que le subside qui lui a été octroyé est trop élevé et que nos bibliothèques populaires et scolaires sont un peu cousines germaines de Cendrillon. Quels sont les autres cantons qui suivent l'exemple de celui de Berne ?... Il vous intéresse aussi de savoir que l'enseignement ménager a exigé une dépense de 145 292 francs. Si argent est bien employé,

n'est-ce pas celui-ci ? A propos de cet enseignement, une loi sur les écoles complémentaires et l'enseignement ménager a été élaborée l'an passé. Le Synode scolaire en a discuté, le Grand Conseil en fera de même et le peuple souverain se prononcera en dernier ressort.

Autrefois, est-il dit dans le Rapport sur la question de l'*Ecole complémentaire*, les écoles complémentaires avaient une tendance nettement professionnelle qu'elles perdirent lors de l'introduction des examens de recrues ; actuellement, on constate des efforts de plus en plus marqués en faveur des besoins professionnels des élèves. Ce but est plus facilement atteint dans les contrées exclusivement agricoles que dans celles où réside une population semi-industrielle et semi-agricole. On enseigne l'agriculture dans beaucoup d'écoles complémentaires de l'ancien canton. Cependant ces écoles ne sauraient être toutes comptées comme écoles complémentaires dans le domaine agricole, car le nombre d'heures consacrées à l'agriculture est trop modeste. Au lieu des 120 leçons, se répartissant sur deux ou trois cours annuels, prévues par le règlement de 1894, on devrait disposer de trois cours annuels de 80 heures chacun, soit de 240 heures, dont la moitié devrait être consacrée à l'enseignement professionnel, les autres à la langue, au calcul et aux connaissances civiques, du moins si l'on désire obtenir des résultats convenables en enseignement professionnel sans négliger pour tout autant les autres branches. Veut-on instituer un enseignement sérieux de l'agriculture dans les écoles complémentaires, ne faut-il pas aussi lui accorder le temps nécessaire ? On a ressenti le besoin de simplifier le programme actuel des écoles complémentaires au point de vue agricole et de déclarer certaines matières obligatoires pour toutes les institutions de ce genre, notamment la connaissance des sols, la botanique et la zoologie. Quand il s'agira de branches particulières, par exemple de l'arboriculture, il vaudra mieux avoir recours à un maître spécial, si l'instituteur n'est pas qualifié pour cet enseignement. En revanche, on ne voit pas trop quels avantages il y aurait à confier exclusivement l'enseignement qui se donne dans les écoles complémentaires du ressort agricole à des professeurs d'école d'agriculture, comme la presse agraire le demande. A ce propos, on fait remarquer que les maîtres aux écoles d'agriculture qui n'ont pas fait les écoles d'instituteur primaire ne tiennent pas assez compte et des aptitudes et des connaissances des jeunes gens qui suivent leurs cours et sont, par le fait même, exposés à enseigner des matières au-dessus de la portée de leurs élèves...

Actuellement, l'école complémentaire est une institution insuf-



fisamment développée et cependant un rôle important lui est dévolu. Il lui appartient non seulement de donner à la jeunesse libérée de l'école un bagage utile pour la vie pratique, mais encore et surtout de travailler à la formation du cœur et de l'esprit, source puissante d'une vie plus aimable et plus noble. »

\* \* \*

Le **Musée scolaire** a perdu son fondateur et son directeur, M. **Emmanuel Luthi**, un citoyen de forte trempe qui aimait l'Ecole et son canton, en savait l'histoire comme pas un. Qu'il faisait bon le rencontrer dans les salles du Musée, l'entendre raconter certains faits de l'histoire du pays et combien il savait, avec beaucoup d'à-propos, assaisonner son exposé de bons mots, de remarques fines et judicieuses ! En sa compagnie, les heures passaient on ne savait trop comment et, quand on prenait congé de cet homme cultivé, un peu brusque parfois, on se promettait de revenir bientôt lui serrer la main.

« Pendant quarante-quatre ans, lisons-nous dans le Rapport de la Direction de l'instruction publique, M. Luthi a travaillé avec le plus grand zèle au développement du Musée scolaire, qui est vraiment son œuvre. Si les collections, d'une valeur de plus d'un quart de million, peuvent être mises aujourd'hui à la disposition des écoles bernoises, c'est avant tout, grâce à l'esprit clairvoyant et à la persévérance de feu Emmanuel Luthi. Nos écoles — de Porrentruy à Gessenay — savent apprécier la valeur de l'institution ; le nombre annuel des prêts dépasse 30 000. Les demandes et obtentions de moyens d'enseignement de démonstration sont si nombreux, surtout au commencement du semestre d'hiver, que le bibliothécaire ne peut plus venir à bout de sa tâche sans aides. Le Musée scolaire est devenu ainsi un vrai magasin central de matériel scolaire et il épargne aux communes de grands frais d'achat. »

\* \* \*

Que de choses nous aurions à glaner encore dans le Rapport que vous savez, que de questions nous pourrions soulever, mais n'est-il pas temps de nous arrêter ? Qu'il vous suffise de savoir que l'Etat de Berne a dépensé 16 340 613 francs pour nos différentes écoles, dont 2 163 309 francs pour l'Université, 3 493 162 francs pour les écoles moyennes, 9 822 775 francs pour les écoles primaires et 577 368 francs pour les écoles normales. Aussi bien, sommes-nous très reconnaissant à l'Etat de Berne de tous les sacrifices qu'il fait pour l'instruction, mais n'oublions pas de dire qu'il est très généreux aussi pour l'agriculture, car les bâtiments de

la Rüti, de Schwanden, d'Æschberg et de Langenthal sont de véritables palais et ceux qui seront construits bientôt à Courtemelon, près de Delémont, et à Brienz ne le céderont en rien aux premiers. Heureusement, jamais M. le Directeur des finances ne crie misère, quand il est question de l'agriculture. Et pourtant, l'an dernier, alors qu'il s'agissait d'ouvrir une deuxième classe à l'Ecole normale des instituteurs, à Thoune, le Chef du département des finances a dit au Grand Conseil : « Wir haben das Geld einfach nicht. » Et la majorité de s'incliner. Il est vrai qu'à cette occasion, on avait agité la pléthore des instituteurs. Nous en avons eu un grand chagrin, car il y a des incidents qui jettent du noir en vous. Et nous savons que le directeur de l'**Ecole normale des institutrices** de Thoune, **M. Grütter**, en a beaucoup souffert. Il s'était donné tout entier à sa tâche et, après avoir insinué, prié, lutté, combattu, passé des nuits sans sommeil, oublié de s'accorder le repos nécessaire, négligé les siens pour que son rêve se réalisât, à savoir d'abord le transfert de l'Ecole normale de Hindelbank à Thoune, ensuite la construction d'un bijou de bâtiment situé dans une position merveilleuse et aménagé on ne peut mieux, il aurait enfin désiré que son œuvre fût couronnée par la création d'une deuxième classe, en attendant le moment d'en demander une troisième, et enfin par une école ménagère.

Déjà à l'inauguration de l'Ecole normale, alors qu'il admirait les fruits de son infatigable persévérance et recevait les félicitations de ses collègues ; alors qu'il entendait les réflexions aimables qu'on faisait autour de lui ; alors qu'il espérait pouvoir se reposer dans cet endroit charmant pour se remplumer un peu ; alors qu'il ne pouvait attendre le moment de donner le meilleur de son âme aux futures institutrices, voilà que tout à coup s'éveilla en lui un sombre pressentiment, pressentiment qui fit disparaître le sourire qui éclairait sa figure énergique, et il s'en ouvrit à quelques amis en ces termes : « Pourvu qu'il ne m'en arrive pas comme à mes collègues Martig et Duvoisin, qui durent s'en aller pour le dernier voyage, à peine installés dans leur nouveau bâtiment ! »

La mort l'avait entendu et, quelques semaines après ce jour de fête, elle passa, inexorable...

Nous le remercions de tout ce qu'il a fait pour l'Ecole bernoise, de la bonne grâce avec laquelle il parlait à chacun, de la séduisante gaieté de son sourire, de son optimisme inébranlable, et ses collègues et ses amis n'oublieront jamais que, selon la belle parole de Pascal « Une des plus solides et plus utiles charités envers les morts est de faire les choses qu'ils nous ordonneraient s'ils étaient encore au monde ».

Marcel MARCHAND.